L’INCLUSION : CLARIFICATION D’UN CHAMP NOTIONNEL

Antoine Printz

E.N.S. Editions | « Mots. Les langages du politique »

2020/1 n° 122 | pages 75 à 92

ISSN 0243-6450

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-mots-2020-1-page-75.htm

Distribution électronique Cairn.info pour E.N.S. Editions.
© E.N.S. Editions. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

Mots. Les langages du politique

122 | 2020
Reprendre la parole de l'autre en politique

L'inclusion : clarification d'un champ notionnel

Inclusion: clarification of a notional field

La inclusión: clarificación de un campo nocional

Antoine Printz

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/mots/26180
DOI : 10.4000/mots.26180
ISSN : 1960-6001

Éditeur
ENS Éditions

Édition imprimée
Date de publication : 12 mars 2020
Pagination : 75-92
ISBN : 979-10-362-0235-3
ISSN : 0243-6450

Distribution électronique Cairn

Référence électronique
Antoine Printz, « L'inclusion : clarification d'un champ notionnel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 122 | 2020, mis en ligne le 01 janvier 2024, consulté le 26 février 2020. URL : http://journals.openedition.org/mots/26180 ; DOI : 10.4000/mots.26180

© ENS Éditions

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

Antoine Printz

L'inclusion : clarification d'un champ notionnel

Depuis une vingtaine d'années, l'inclusion constitue une nouvelle notion d'usage au niveau des instances européennes. La première occurrence du terme dans les textes européens apparaît dans la « stratégie de Lisbonne » en 2000, cristallisant la volonté politique de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Cette utilisation marque l'introduction, dans la grammaire des politiques sociales européennes, d'une notion qui va prendre de l'ampleur, et devenir une ressource référentielle[1] centrale.

Qu'apporte cette nouvelle notion de l'inclusion dans les politiques sociales ? Afin de cerner les enjeux de ce changement, une clarification théorique s'impose. Elle se heurte cependant d'emblée à une difficulté de taille : la notion d'inclusion ne fait pas ou peu l'objet de réflexion explicite de la part des acteurs qui l'utilisent. Face à l'absence d'éléments internes de définition, il nous semble nécessaire de procéder à un travail d'inspiration structurale. L'inclusion peut en effet être approchée par l'examen de l'espace notionnel au sein duquel la notion se pose et s'oppose, afin de mieux en cerner les contours. Nous souhaitons, en vue de cet objectif, présenter une brève réflexion sur quelques manières, structurantes politiquement, de penser le social dans l'espace francophone européen.

Nous en proposerons donc un tour d'horizon, à partir de quelques notions concurrentes à celle de l'inclusion : intégration, insertion, cohésion sociale, vivre-ensemble et solidarité. Chacune des notions retenues constitue une réponse spécifique au souci politique premier des sociétés démocratiques avancées : celui de faire société. Elles sont les catégories potentielles principales d'une description sociologique, mais surtout d'un récit politique institutionnel sur la société et sa fabrication. Il s'agit de référentiels politiques puissants, sous-tendus par des ontologies sociales spécifiques et porteurs d'un discours sur le rapport entre l'individu et le collectif et, partant, sur les modalités du lien social.

1. Au sens de Pierre Muller : voir *infra*.

Centre de recherche interdisciplinaire Démocratie, Institution, Subjectivité (CriDIS), UCLouvain
antoine.printz@uclouvain.be

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

Auparavant, afin de cadrer plus spécifiquement le débat, nous présenterons le cadre théorique qui est le nôtre et procèderons à un rapide rappel historique de l'apparition et de l'expansion de la grammaire inclusive, pensée contre l'exclusion sociale. Nous pourrons voir alors les spécificités propres, mais aussi les apparentements possibles, d'une action publique se réclamant de l'inclusion sociale.

Apparition d'un nouveau champ notionnel

Portée d'un « référentiel » à l'échelle européenne

L'intégration communautaire de plus en plus poussée, marquée par une convergence idéologique et des contraintes matérielles concrètes en termes de financements, nous conduit à envisager le niveau européen comme essentiel dans la structuration cognitive des politiques publiques, même les plus locales, ayant opté – ayant dû opter ? – pour le référentiel de l'inclusion. La question de la convergence des politiques sociales européennes a été largement débattue dans la littérature tant politiste que sociologique. En suivant Jean-Claude Barbier (2002), il nous faut qualifier de « simpliste » l'idée d'une « conception communautaire » qui influencerait directement les « conceptions nationales ». L'analyse de Daniel Dumont (2009) va dans le même sens lorsqu'il insiste sur les disparités nationales, tout en précisant néanmoins l'influence de l'Union dans la provision de référentiels, de cadres interprétatifs qui sont « relativement lâche[s] et évasif[s] » (p. 69). Il nous faudrait donc prendre pour point de départ le constat que « l'influence de l'Union européenne passe plutôt par la construction d'un référentiel commun », mais d'un référentiel qui soit « suffisamment flou pour être compatible avec des formes d'expression nationales maintenues qui renvoient à des valeurs et des normes sociales inscrites dans l'histoire longue des États membres » (Théret, 2002, p. 8).

La notion de référentiel provient de l'analyse cognitive des politiques publiques, dont Pierre Muller a été l'un des principaux animateurs. Ses travaux (2000, 2005) ont consisté en l'intégration des développements constructivistes dans l'analyse des politiques publiques. Malgré leur réception parfois nuancée (Desage, Godard, 2005 ; Genieys, Hassenteufel, 2012), ces derniers nous semblent pouvoir constituer une ressource utile, dans une reprise partielle et partiale, pour caractériser l'objet de cette contribution.

Le sociologue français insiste sur la nécessité de penser les politiques publiques hors de la seule résolution de problèmes, pour envisager les opérations de construction de cadres d'interprétation du monde, ainsi que de constitution de situations problématiques[2], en identifiant les chaînes causales expli-

2. Voir sur cette question le travail de Daniel Cefaï (1996) qui, bien qu'ancré dans une tradition

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

catives et les horizons de résolution. Les politiques publiques consistent donc avant tout en une « mise en sens du monde » qui génère des contenus explicatifs causaux et des orientations normatives. Ces opérations reposent sur ce rapport proprement moderne de la société à elle-même, marqué par la réflexivité et la prise en charge de son historicité. « Dans cette perspective, le politique ne se définit plus seulement par la monopolisation de la violence légitime, mais aussi, et de plus en plus, comme le lieu où sont définis les cadres d'interprétation du monde », précise P. Muller (2000, p. 203). Son travail s'inscrit en ce sens dans une vue plus générale sur la modernité comme la prise de conscience du caractère humain (*man-made*) de la réalité sociale (Peters, 1986 ; Heller, 1990).

La « question sociale » émerge dans ce contexte. La société se saisit de la question de sa constitution, n'y voyant plus un *état de fait* mais un *terrain d'action*, s'engageant progressivement, réflexivement (et plus ou moins démocratiquement), dans sa propre organisation. Ce mouvement historique est accompagné d'une production nécessaire de savoirs experts, utilisables dans la fonction de gouvernement. Les sciences sociales ont été à ce compte des lieux centraux de développement de la réflexivité, produisant les outils théoriques d'explication, de compréhension, de gestion et d'administration de la société. Michel Foucault (2004) a mis en lumière la place précoce de la discipline économique dans ce processus. C'est également l'analyse de Giovanni Procacci (1993), qui montre comment le développement des savoirs économiques naissants a constitué un apport théorique majeur, soutenant « une technologie sociale et une politique d'État » (p. 109). La sociologie, apparue plus tard, jouera elle aussi un rôle central dans cette œuvre de production de ressources d'intelligibilité du social, à disposition notamment de la sphère politique (Berthelot, 2005). La discipline contribuera également à pointer les espaces problématiques de la société et à dessiner des lignes d'action politique. Émile Durkheim prit par exemple une part active à l'orientation de certains débats politiques centraux de la III^e^ République. De même, le très fameux *Essai sur le don* de Marcel Mauss (2012 [1925]) constituait finalement un argument anthropologique fort en faveur du renforcement du système de protection sociale, envisagé comme rapport de réciprocité entre les travailleurs et la société. Plus récemment, l'émergence du diagnostic de crise de l'État social « providentialiste » et la montée en puissance du discours de l'activation doivent beaucoup à Anthony Giddens ou Pierre Rosanvallon, engagés aux côtés de personnalités politiques européennes de premier plan dans la promotion de cette redéfinition de la question de la sécurité sociale. Les discours des sciences sociales participent donc sans aucun doute à l'émergence et la consolidation

théorique différente, est absolument éclairant sur cette question de la « constitution » ou de la « configuration » de situations sociales problématiques dans des cadres publicisés.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

des référentiels de l'action publique tout en travaillant à leur déconstruction, ce qui nous conduira à les convoquer régulièrement dans notre analyse[3].

Il faut noter, comme nous y invite notamment Claudio Radaelli (2000), que les moments « d'émergence » et de « montée en puissance » de ces référentiels ne sont pas imputables à leur seule valeur explicative intrinsèque ou à leur force argumentative. Ils sont bien plutôt le fruit de rapports de pouvoir, de luttes d'intérêts et de légitimité, qui permettront l'établissement d'une vérité normative incarnée dans des dispositifs de politiques publiques situés et contingents. Les acteurs sociaux disposent donc d'une série de ressources théoriques et d'horizons normatifs dont ils se saisissent ou non, et qu'ils essaient d'imposer dans l'espace politique, selon des intérêts et en vertu de projets propres.

Un point de vue réaliste sur la question de l'influence communautaire sur les États membres nous pousserait donc à considérer le niveau européen comme (l')un (des) pourvoyeur(s) de référentiels en matière sociale. Celui-ci est alors de facto mis en concurrence avec d'autres systèmes de représentation infracommunautaires, propres aux contextes culturels, institutionnels et historiques des différents territoires (nations, régions, zones linguistiques). Il n'y a donc pas de surdétermination européenne des politiques sociales nationales, en vertu notamment du principe de subsidiarité, mais plutôt des mécanismes de recommandation de cadres cognitifs, d'outils d'évaluation et de comparaison, ainsi que d'incitations financières, qui rentrent potentiellement en concurrence symbolique et pratique avec les autres référentiels disponibles. Ces cadres sont faits de « mots d'ordre », « vocabulaires », « indicateurs », modalités de « diagnostics » et de « suivi des politiques publiques », qui constituent des référentiels disponibles dans la mise en œuvre des politiques nationales (Dumont, 2009, p. 82-83). Or, depuis une vingtaine d'années, la « matrice cognitive » de référence en matière de politique sociale européenne est traductible à travers la dichotomie inclusion/exclusion.

Notion nouvelle, problème ancien

La notion d'inclusion apparaît dans la « stratégie de Lisbonne » en 2000. C'est cependant en 2010 que la Commission européenne consacre l'usage de la catégorie dans son document central de programmation, définissant dans un contexte post-crise la stratégie européenne pour la décennie, celle d'une direction de la croissance économique vers des finalités verte, intelligente et inclu-

3. Il ne faut pourtant pas voir les sciences sociales comme étant uniquement *au service* du pouvoir politique, le dotant de cadres de compréhension et de ressources de justification. Nous nous en tiendrons ici à une idée d'inspiration deweyenne : les sciences sociales récoltent des données, produisent des instruments d'intelligibilité et de compréhension du monde social, rendus disponibles aux acteurs sociaux et groupes d'acteurs sociaux (instances politiques comme société civile) qui peuvent s'en saisir en contexte démocratique pour identifier et faire face aux problèmes publics.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

sive (Commission européenne, 2010). L'inclusion sociale est alors inscrite à l'agenda des politiques communautaires, et par voie de conséquence nationales, selon les modalités lâches de la « méthode ouverte de coordination » (Moc). Une des rares définitions peut être trouvée dans ce texte de la Commission européenne – (Commission des Communautés européennes, 2003, p. 9) : « l'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté ou d'exclusion obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles jouissent d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal pour la société dans laquelle [elles] vivent ».

La notion est conçue comme nouvelle ressource référentielle de lutte contre la pauvreté et, surtout, contre l'exclusion. Le discours de l'inclusion n'est donc rendu possible que par une reconfiguration catégorielle antérieure à son apparition, celle de la traduction de la question sociale en termes d'exclusion. C'est à partir des années 1980 qu'apparaît, d'abord dans le monde francophone, cette « nouvelle grammaire des risques sociaux » (Franssen, 2008). La « question sociale » ne peut plus être traductible en termes de rapport antagoniste entre le capital et le travail, mais doit l'être selon ceux de l'exclusion sociale, comme processus de désocialisation pathologique des individus, sur les plans économiques, civiques, culturels et spatiaux. La reconfiguration, réelle ou perçue, des risques sociaux, qui par leur caractère de plus en plus individuel deviennent « risques de l'existence » (Ewald *et al.*, 2002, p. 6), couplée à la perte d'importance des « discours de l'exploitation », mène à l'adoption de cette nouvelle perspective sur l'incapacité à générer une société intégrée. La notion d'exclusion sert, dans ce contexte, au « recodage d'un ensemble hétérogène de situations dramatiques » (Castel, 2009, p. 280).

Cette hétérogénéité constitue d'ailleurs sans doute le premier problème de l'exclusion comme ressource cognitive pour l'approche du social, et a fortiori pour une action *sur* le social. Robert Castel notait en ce sens que l'exclusion est cette sorte de « théologie négative » dans laquelle « la pensée de l'absence [vaut] pour l'absence de l'objet de pensée » (2009, p. 341). Et lorsque l'exclusion n'est pas définie en creux, c'est à la forme énumérative qu'il est fait appel, et le spectre couvert est très large : « *such as one-parent families, elderly women, minorities, Roma, people with disability and the homeless* » (Commission européenne, 2010, p. 18). Livia Di Nardo et ses collègues ajoutent pour leur part à cette liste déjà longue « les toxicomanes », « les personnes isolées et les enfants » (2010, p. 5). Les situations rassemblées dans cette catégorie sont si diverses en nature, en causes et en effets qu'on peinera à trouver autre chose qu'un seul *état des lieux sociétal* derrière leur rassemblement théorique. L'exclusion mobilise une approche du social par le prisme de la factualité. En outre, cette conceptualisation propose une vision particulièrement fixiste, posant deux ensembles difficilement perméables et non dynamiques : il y a le dedans

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

et le dehors, selon une logique oppositive et exclusive. Les dimensions processuelles de l'exclusion, de même que sa réalité nuancée et graduelle, sont complètement oblitérées par cette vision ensembliste fermée. C'est cependant cette catégorie qui s'impose dans un certain discours politique de description *sociologique* de la réalité sociale, et contre celle-ci que va s'adosser la construction du référentiel de l'inclusion.

L'inclusion, un modèle parmi d'autres

Une politique d'inclusion est donc une politique qui lutte contre l'exclusion sociale. Cependant, nous tenant à cette définition minimale, nous n'échapperions pas à la confusion. Le principe même de l'apparition de la notion dans la rhétorique politique de l'Union européenne est celui d'une rupture vis-à-vis des précédents modèles du faire-société[4]. Il importe dès lors de la situer dans l'espace notionnel au sein duquel elle s'impose historiquement et s'oppose idéologiquement. Ce n'est qu'au prix de ce travail d'inscription de l'inclusion dans son champ notionnel que l'on pourra approcher une définition opérationnelle, montrant ses modalités et thématisations spécifiques.

Les cinq notions concurrentes à celle d'inclusion que nous présentons dans cette contribution montrent chacune une modalité spécifique dans la façon de penser la société et son rapport aux individus, leur socialisation et leur affiliation. Nous avons retenu ces cinq notions puisque toutes ont été mobilisées dans l'espace politique francophone européen. Celles-ci cristallisent des ontologies sociales spécifiques et dessinent des voies d'action sur la question sociale chaque fois différentes. Nous tenterons donc à partir d'ici une *définition en creux* de l'inclusion, faute de réels moyens positifs pour la définir.

Intégration

Nous pouvons premièrement opposer l'inclusion à la notion d'intégration. Cette opposition est notamment très marquée dans la littérature concernant le handicap, dont la notion d'inclusion est issue en premier lieu (Gillig, 2006). Ses promoteurs insistent sur la dimension plus équilibrée du rapport entre l'individu et le social qui y est implicitement convoqué. L'intégration est focalisée sur l'écart à la norme : la société est perçue comme une totalité homogène se perpétuant dans une normalité unique et nécessaire, et toute *différence* implique une adaptation unilatérale.

4. Dans une perspective strictement généalogique et historique de la notion, on notera que le modèle de l'inclusion dans le domaine des politiques sociales provient initialement du secteur éducatif, où il a servi à rompre avec le modèle intégratif du handicap à l'école (Plaisance *et al.*, 2007 ; Jaeger, 2015).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

Il est en ce sens intéressant de noter que lorsque la notion d'intégration est mobilisée dans la communication communautaire européenne, le préfixe *-ré* se trouve adjoint au mot, marquant par là la volonté d'un retour à un état initial. Elle est utilisée par exemple dans le cas des personnes sans-abri, comme on peut le voir dans ce document de programmation sur les publics marginalisés : « les sans-abri, en les aidant à se réintégrer dans la société et à retrouver du travail »[5]. L'intégration se présente comme une modalité réservée aux populations les plus marginalisées et précaires (SDF, chômeurs) pour lesquelles est visée une affiliation à une sphère spécifique, comme un retour à l'état initial et jugé normal.

La désocialisation est, dans la perspective de l'intégration, appréhendée sous l'angle normalisateur, dans une visée de résorption des écarts. L'intégration convoque une vision du social comme un ordre structural oppositif. C'est ce qui confère à la notion ce que Yves Pillant qualifie d'imaginaire exclusif binaire, qui implique dès lors un double processus : « d'un côté une catégorisation discriminante de ce qui paraît très/trop différent, de l'autre un renforcement du semblable présumé capable de résorber les différences, d'assimiler » (Pillant, 2014, p. 96). D'une manière ramassée, nous dirons que l'intégration consiste en l'acquisition individuelle des normes sociales. La société est implicitement perçue comme un déjà-là normé, précédant l'individu particulier et lui présentant des canaux existentiels figés.

Or, la société n'est jamais en dehors de son *hic* et *nunc*, étant caractérisée par l'ensemble des personnes qui la constituent et qui ont sur elle une activité éminemment transformatrice. Ce serait face à ces impasses de l'intégration dans une société d'individus, marquée par la reconnaissance de la pluralité des formes de vie singulières, qu'aurait émergé la notion d'inclusion. Celle-ci modalise un nouveau rapport « nous-je »[6] marqué par une rationalité d'accommodement plutôt que d'assimilation : « [d]ans une société inclusive, ce n'est pas la personne qui s'intègre, c'est la société tout entière qui se fait en affectant le moins possible l'affirmation des singularités » (Pillant, 2014, p. 110).

Insertion

Nous pouvons également opposer la notion à celle d'insertion. Il faudra alors pointer le caractère (plus) technique de la seconde notion. La catégorie de l'insertion est généralement attachée à la sphère socioprofessionnelle et consiste principalement en une adaptation fonctionnelle des individus. Le cœur du référentiel de l'insertion apparaît comme étant situé dans l'horizon de normalisation des exclus de la sphère productive afin de les rendre conformes et

5. Voir sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1044&langId=fr (consulté le 31/05/2019).
6. Voir Elias, 1997 [1987].

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

compétents, en vue d'une insertion véritable à la population active. Ainsi, une action publique marquée par le travail d'accompagnement, couplé souvent au contrôle de disponibilité, est « un moyen d'orienter les conduites des assistés, non seulement dans le sens du respect des règles et des engagements institutionnels, mais aussi dans le sens de l'imposition de pratiques (faire en sorte d'être ajusté au marché de l'emploi) et de dispositions (disponibilité, mobilité, etc.) » (Dubois, 2012, p. 98). La prise en charge socialisatrice est orientée vers la pénétration rapide par l'individu de la sphère sociale visée, en l'occurrence la sphère socioprofessionnelle ou économique. Si la nature de l'insertion est usuellement précisée, l'adjonction ne serait que pléonastique. En effet, l'insertion serait par essence socioprofessionnelle.

L'écart avec la grammaire inclusive apparaît immédiatement. D'un côté un cadrage opérationnel conséquent, de l'autre une notion qui se veut promotion d'une participation ouverte et d'une certaine capacité de la société à l'accommodement. L'insertion est un rapport programmé strictement individuel entre un individu-travailleur et la sphère professionnelle, et les politiques s'y rapportant. L'inclusion se veut être une modalité du faire-société, en aucun cas réduite à une manière de mettre au travail.

Quelque chose unit cependant les deux notions, c'est leur apparition récente, issue d'un même contexte. Claude Dubar (2001) note en ce sens que la notion d'insertion apparaît dans les années 1990 pour faire face à un problème social neuf, celui de la dissociation de la sortie des études et de l'entrée sur le marché du travail. De manière plus générale, l'érosion de la stabilité salariale mène à la nécessité de l'invention de nouvelles catégories politiques dont l'insertion est un exemple marquant. La dérèglementation libérale des rapports sociaux de travail, opérée à partir des années 1980, a mené à une précarisation des statuts, et finalement des existences, face à laquelle l'État social doit tenter d'apporter des réponses. Ces réponses seront marquées du sceau du volontarisme pragmatique, dans la lignée de la troisième voie et de l'économie sociale de marché. Le discours de l'inclusion naît également dans ce contexte de rupture, une petite décennie plus tard néanmoins, marquée par la volonté d'une action politique *réaliste*, et caractérisée par deux traits marquants liés au contexte de l'époque : une certaine réduction quantitative d'une part et une forte orientation économique d'autre part.

Les politiques publiques s'inscrivent en effet à partir de cette dernière décennie du XX^e^ siècle dans un nouveau cadrage de type comptable. La rupture voulue et annoncée avec les présupposés « providentialistes », jugés prodigues et irréalistes, implique une approche évaluative objectivable et rigoureuse. Or, c'est une tendance que l'on peut peut-être retrouver dans l'inclusion. On pointera notamment cette rationalité du dénombrement dans l'énonciation des objectifs européens à l'horizon 2020 (Commission européenne, 2010). La Commission européenne n'évoque-t-elle pas le nombre de vingt millions de per-

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

sonnes à sortir d'une situation d'exclusion sociale, c'est-à-dire à inclure ? Cette manière de penser l'intervention sociale montre parfaitement la conception quantitative de la société, vue comme une somme d'individus, inclus ou non.

En outre, les deux notions semblent se retrouver également dans leur orientation vis-à-vis de la participation à la sphère économique. En effet, si les politiques d'inclusion visent nommément « la lutte contre la pauvreté et l'exclusion », le prisme économique est premier dans la problématisation. Ainsi, la construction d'indicateurs signe parfaitement ce réductionnisme : l'inclusion est essentiellement traduite en termes de participation à la production et de capacité de consommation. Prétendant construire une conception multidimensionnelle et plus complexe des processus de désocialisation, il semble que le piège de la réduction ne soit pas évité. On remarque notamment cela à l'analyse des indicateurs construits par les instances européennes pour *évaluer* l'inclusion sociale[7].

Le lien entre les notions d'inclusion et d'insertion est d'ailleurs patent dans la communication européenne. Ainsi, à la catégorie de l'inclusion est fréquemment adjointe l'épithète « active », pour signifier la rupture avec les politiques sociales « providentialistes » et l'inscrire dans le giron de la question de l'emploi. Le concept vise à permettre à l'individu de « participer pleinement à la société, et notamment d'exercer un emploi »[8]. L'objectif auquel doivent s'astreindre les politiques d'inclusion sociale est donc celui de « l'insertion de toutes les personnes dans la société, en leur permettant de participer pleinement aux activités économiques, sociales et culturelles » comme le notaient L. Di Nardo et ses collègues dans un rapport pour la Commission (2010, p. 4).

Cohésion sociale

Il est une troisième notion centrale concurrente à celle de l'inclusion, celle de la cohésion. La focale est ici centrée sur l'idée de « corps social ». On remarque, dans la notion même, une perception plus organique du social, envisagé comme entité problématique, mais pouvant parvenir à la neutralisation de son potentiel agonistique. En ce sens, cette notion, relativement ancienne, est attachée à un contexte (pré-)fordiste (Helly, 1999).

> La notion de cohésion sociale véhicule la représentation d'une société moderne comme […] d'une communauté, où l'égoïsme individualiste et les affrontements sociaux constituent des situations anormales, négatives. (Helly, 2002, p. 73)

7. Pour plus de précisions sur cette question, voir notamment notre travail (Printz, 2018) sur la question de la mise en œuvre des politiques inclusives en matière urbaine en Région Bruxelles-Capitale (RBC) promue par le Fonds européen de développement régional (FEDER).
8. Voir sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1059&langId=fr (consulté le 31/05/19).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

La sociologie durkheimienne fit largement usage de la notion pour rendre compte de la capacité d'une société à faire corps, sur fond de différenciation sociale et de division du travail. Pour M. Mauss (1971), la cohésion sociale a une double dimension de « limitation volontaire » vis-à-vis de l'altérité et d'une « notion de totalité », menant à « la paix qui est censée régner entre ses membres, par opposition à l'état de guerre latent avec l'étranger » (p. 100-101). Cette notion est inscrite dans son travail d'anthropologie sociale et culturelle, et concerne « la paix » et « l'harmonie » entre « les sous-groupes ». La société est thématisée comme la somme de sous-groupes selon diverses segmentations sociales dont le caractère naturel et nécessaire n'est jamais remis en question. L'enjeu de la cohésion sociale est celui de l'« entrecroisement », des « imbrications » des sous-groupes, dans une interdépendance pratique et un horizon symbolique commun. Cette conception maussienne de la cohésion sociale dans les « sociétés polysegmentaires » dessine les grands traits d'une ontologie sociale qui s'attache encore à la notion telle qu'elle est utilisée comme référentiel politique.

La notion est marquée par cette conception holiste et non agonistique du social, renforcée également par un autre usage que celui de l'école durkheimienne de sociologie et d'anthropologie. Elle traverse en effet l'imaginaire social-chrétien, participant dès lors d'un certain style de pensée, un positionnement épistémologique et axiologique. En ce sens, le Conseil pontifical « Justice et Paix » indiquait encore en 2005 que « l'État doit [...] garantir la cohésion, l'unité et l'organisation de sorte que le bien commun puisse être poursuivi avec la contribution de tous les citoyens » (p. 51). Ainsi, seule la collaboration des « individus », des « familles » et des « corps intermédiaires » peut mener à l'atteinte du « bien commun historiquement réalisable ». L'idée de l'harmonisation des intérêts mondains et temporels dans un « mouvement vers l'unité » et une « saine socialisation » structure la doctrine sociale de l'Église, réaffirmée en ces termes lors du Concile de Vatican II (1965). La démocratie chrétienne fut d'ailleurs sur la scène politique européenne l'un des promoteurs de la notion de cohésion sociale.

Ce double usage de la notion, anthropologique et chrétien, met en lumière une certaine tendance à oblitérer la question des rapports sociaux antagonistes et des inégalités. L'horizon politique est celui du consensus social, non du compromis, encore moins du rapport de force. La cohésion repose sur deux présupposés liés, ceux d'une socialisation normative, attachée à une délimitation stricte de l'ensemble social. On peut voir son usage maintenu dans les discours politiques comme une réaction à la « dilution du social » dans un mouvement d'individualisation et de mondialisation des sociétés. L'idée de cohésion mobilise alors des catégories qui peuvent sembler dépassées : confiance, réciprocité et coopération, voire « réconciliation » dans l'imaginaire social-chrétien. C'est finalement la capacité d'une société, ou d'un groupe

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

social, à instaurer des relations coopératives entre ses membres qui est visée par le concept de cohésion.

> [U]ne telle société exige aussi que tous les sujets sociaux soient reliés par des liens « organiques », comme il en existe dans un organisme vivant, où le rôle joué par chaque organe est à la fois différent et essentiel pour qu'ils forment vraiment un tout. (Castel, 2007, p. 97)

La catégorie de l'inclusion est relativement éloignée d'une telle insistance sur la socialisation comme processus d'intégration symbolique et pratique du groupe social. Les notions d'appartenance et de coopération ne semblent pas y être primordiales. La cohésion sociale est rétive à toute approche évaluative quantifiable ; elle se mesure en termes d'intensité selon que les relations au sein du groupe sont plus ou moins fortes, coordonnées et à même de générer l'appartenance. La participation, centrale dans la thématisation de l'inclusion, est pour sa part mesurable, en termes d'unités *prenant part*. Nous cernons là une des caractéristiques principales de la perspective de l'inclusion, sa dimension individualisante binaire.

Vivre ensemble

Montrant une vision peut-être plus libérale que celle de la cohésion sociale, la notion de vivre-ensemble concerne néanmoins également la possibilité pour un groupe social de neutraliser le caractère problématique de ses différences internes autour d'un projet commun. Il est intéressant de voir que l'on retrouve un usage de la notion chez Paul Ricœur par exemple, consacrant sa normativité implicite dans une problématique de la justice comme rapport (de reconnaissance) à l'altérité.

De même, Roland Barthes consacre ses cours au Collège de France de 1976-1977 à la question de « comment vivre ensemble ». Bien sûr, la question telle qu'elle est traitée par le professeur de sémiologie littéraire est quelque peu éloignée des questions de politiques sociales que nous traitons dans cette contribution. Son travail nous apparaît cependant utile dans la manière qu'il a de poser la façon de « concilier la vie collective et la vie individuelle, l'indépendance du sujet et la sociabilité du groupe » (Coste, 2002, p. 25). Il y a en effet dans le « fantasme » de R. Barthes le mode de vie « idiorrythmique » qu'il rattache tant au phalanstère de Fourier qu'au monachisme oriental, un horizon[9] transposable, ou à tout le moins disponible, dans une thématisation plus rigoureuse à fin politique.

Cet usage de la notion par R. Barthes et P. Ricœur n'est pas anodin. Bien qu'on ne puisse établir aucun rapport causal ou généalogique, de détermination

9. Il parle d'« Utopie du Vivre-Ensemble » (Barthes, 2002).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

directe depuis ces registres analytiques vers des référentiels politiques, on y trouvera sans doute une stylisation commune du social et de ses problématiques. La notion consacre cette vision consensualiste[10], peu agonistique et ancrée dans un contexte de justice sociale identitaire – la fracture est culturelle ou identitaire bien avant d'être de quelque autre nature que ce soit.

Prosaïquement, le vivre-ensemble vise la capacité d'établir les cadres pour permettre de vivre ensemble précisément, assumant que cela ne va pas de soi. La notion consacre le fait d'une société divisée, au sein de laquelle il s'agit d'instaurer un modus vivendi social. Il s'agissait de restaurer la cohésion sociale, dans une référence passéiste à une certaine *Gemeinschaft* perdue, il s'agira d'instaurer le vivre-ensemble, en prenant acte des difficultés de coordination et de pacification dans une société hétérogène. Et nous en arrivons à la même remarque que pour le concept précédent : il serait absurde de quantifier le vivre-ensemble, car il est impossible de dénombrer les individus faisant acte de vivre ensemble, ce qui constitue une différence notable avec le concept d'inclusion.

Solidarité

Une dernière notion concurrente à celle de l'inclusion doit être pointée, bien qu'elle en soit peut-être la plus éloignée. Il s'agit de la solidarité. Cette notion appartient à la conception solidariste de la société, qui insiste sur la dimension éminemment morale de l'instauration du collectif. É. Durkheim fait usage de la notion de solidarité dans la *Division du travail social*, pointant l'avènement avec la spécialisation moderne d'une solidarité organique au sein des sociétés occidentales (Durkheim, 2013 [1893]).

La société s'organise autour d'une division des tâches dans une symétrie contributive. Chacun, par son activité productive, s'insère dans des rapports de réciprocité, que la société institutionnalise peu à peu à travers la redistribution, dans le système de sécurité sociale. L'individu est lié à la société par un lien de double dépendance et de responsabilité mutuelle qui doit être assumé à travers la construction de mécanismes redistributifs. Celle-ci est nécessaire afin de préserver la société de la seule « poursuite brutale des fins de l'individu[,] nuisible aux fins et à la paix de l'ensemble, au rythme de son travail et de ses joies et – par l'effet de retour – à l'individu lui-même » (Mauss, 2012 [1925], p. 231-232). C'est là le fondement du solidarisme qui substitue à la perspective classiste agonistique du marxisme une volonté de pacification des rapports sociaux par ce *compromis social du capitalisme*.

Le faire-société est alors centré autour de la question de la sécurité sociale, comme institution de l'assistance à chacun des membres de la société en vertu

10. R. Barthes (2002) identifiait le « discuter-ensemble » comme « l'ultime indice » du vivre-ensemble (p. 36).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

d'une logique « causale organique », et non uniquement « téléologique » (Simmel, 2009 [1908]). C'est parce qu'il est membre de la société que chacun est inclus dans le réseau des redistributions et protections, et non pas en fonction d'une finalité externe (sécurité et ordre public, charité, performance économique). La solidarité sociale se fonde sur l'affirmation de ce que « la société n'est pas quitte envers les travailleurs qui lui ont donné leur vie, une fois qu'ils ont reçu leur salaire, en affirmant qu'elle leur doit encore les moyens de vivre décemment en période de vieillesse et de chômage » (Weber, 2012, p. 4).

> Le travailleur a donné sa vie et son labeur à la collectivité d'une part, à ses patrons d'autre part, et, s'il doit collaborer à l'œuvre d'assurance, ceux qui ont bénéficié de ses services ne sont pas quittes envers lui avec le paiement d'un salaire, et l'État lui-même, représentant de la communauté, lui doit, avec ses patrons et avec son concours à lui, une certaine sécurité dans la vie contre le chômage, contre la maladie, contre la vieillesse, la mort. (Mauss, 2012 [1925], p. 216-217)

La comparaison ne sera pas complexe, puisque l'inclusion apparaît précisément comme référent dans un contexte de rupture d'avec les idées « providentialistes », et leur supposée passivité. La volonté d'activation du social mène à un glissement qui évacue l'ensemble des notions se rapportant à cette manière de penser le social. Le credo central de cette modification radicale de l'intervention sociale repose sur le diagnostic d'un échec de la redistribution à répondre à la question sociale. L'État social génèrerait une dépendance passive, impropre à armer les individus face à la labilité du social. L'intervention sociale doit être individualisée et ordonnée à cet idéal d'autonomisation ; « on passe ici d'une logique de traitement uniformisée des individus [...] à une logique de traitement personnalisé d'individus » (Franssen, 2003, p. 32).

Inclusion : un rapport nouveau entre individu et société ?

Après ce parcours, il nous semble pouvoir distinguer deux thématisations du faire-société parmi ces modèles. La description sociopolitique de la constitution du social oscille entre deux positions antagoniques et néanmoins complémentaires. Ces deux pôles sont, très schématiquement, ceux de l'individu et du corps social. Il nous semble que l'inclusion modalise une vision médiane entre deux visions antipodiques parmi les modèles du faire-société.

Ainsi, l'insertion ou l'intégration tendront à considérer le travail sur l'individu comme pivot du faire-société. La normativité intrinsèque à ces modèles fait reposer la charge d'adaptation du côté individuel. La responsabilité du faire-société est pensée comme relevant d'actes de socialisation de la part des « exclus », « marginaux » et autres « désaffiliés ». En suivant Emmanuelle Bernheim et Jacques Commaille (2012), nous dirons que, dans ces modèles, « la responsabilité individuelle envers la société précède la responsabilité collective envers les individus » (p. 285).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

À l'inverse, les modèles de la cohésion sociale, du vivre-ensemble et a fortiori de la solidarité font place entière à la question du corps social. L'individu n'est en effet que peu pensé dans le processus de constitution du social. La cohésion sociale, le vivre-ensemble ou la solidarité sont les thèmes, non processuels contrairement aux précédents, de la capacité du social à faire corps, l'individu n'y est ni agent de premier plan, ni même parfois une quantité pertinente.

L'inclusion semble montrer une position médiane au sein de ce rapport dialectique, son apparition dans le champ des politiques sociales signe en tout cas cette volonté. De fait, si l'individu est pensé dans son *incorporation* processuelle au social, il est pensé comme quantité contributive. Le rapport entre l'individu et le corps social est ainsi thématisé sous la catégorie de la réciprocité, sans prévalence déterminante de l'un sur l'autre, sans voilement théorique d'une des parties. L'inclusion est en effet définie, lorsqu'elle est opposée à l'intégration et à l'insertion, à l'aune du modèle d'une participation extensive, reconnaissante des singularités. La société inclusive serait une société dynamique, marquée par sa capacité d'acceptation symbolique, sociale et politique des contributions individuelles. La notion est essentiellement constructiviste, dénaturalisant la normativité contingente d'une société et permettant à chacun de se voir donner « une place de plein droit » (Plaisance *et al.*, 2007, p. 160).

L'individu est convié, dans sa spécificité propre, comme part intégrante du processus de constitution du social. Le vœu de faire une place aux singularités individuelles tout en maintenant le cap d'une lutte contre la dissolution individualiste du social permet d'ouvrir sur une société cognitivement ouverte, mais normativement neutre à la différence, qui compenserait la violence des dispositifs marqués par l'intégration ou l'insertion.

Le modèle inclusif, dans ses velléités d'ouverture aux différences individuelles, porte néanmoins en germe la naturalisation de ces différences. La notion n'est évidemment pas aussi normative que ne l'est l'intégration, « une personne [pouvant] rester avec ses difficultés tout en étant reconnue comme un élément à part entière du collectif » (Jaeger, 2015, p. 51), mais par là croît une possible normalisation de la difficulté. La notion est particulièrement adaptée au cas du handicap, où elle vise l'inclusion au-delà des différences singulières, en l'espèce des handicaps particuliers. Il n'en va pas de même lorsque le handicap envisagé est par exemple la précarité. La notion d'inclusion ne va pas sans une esthétisation de la différence, qui peut mener à la mise en œuvre d'une action publique formelle et minimale qui se limite à incorporer la différence tout en l'acceptant, voire en la sacralisant[11]. La subsomption d'une série

11. De là émerge également l'absence totale de politisation de la question. Ainsi, le préambule de José Manuel Barroso au document central de stratégie européenne, *Europe 2020*, signe parfaitement cet aspect résigné et dépolitisé, « réaliste » dans la rhétorique consacrée, des politiques partisanes de l'économie sociale de marché : « *Economic realities are moving faster than political realities, as we have seen with global impact of the financial crisis. We need to accept that*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

de phénomènes que la société avait l'habitude de traiter comme des risques sociaux, dans la lignée de la philosophie « providentialiste », sous la catégorie du handicap n'est pas anodine. La tolérance à l'égard des différences individuelles qu'elle suppose n'est en effet jamais loin de l'indifférence.

Références

Barbier Jean-Claude, 2002, « Une "Europe sociale" normative et procédurale : le cas de la stratégie coordonnée pour l'emploi », *Sociétés contemporaines*, n° 47, p. 11-37.

Barroso José Manuel, 2010, « Preface », dans Commission européenne, *Europe 2020: A European Strategy for Green, Sustainable and Inclusive Growth*, Bruxelles, Commission européenne, http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20EN%20BARROSO%20%20%20007%20-%20Europe%202020%20-%20EN%20version.pdf (consulté le 10 avril 2019).

Barthes Roland, 2002, *Comment vivre ensemble, simulations romanesques de quelques espaces quotidiens : notes de cours et de séminaires au Collège de France, 1976-1977*, C. Coste éd., Paris, Seuil, IMEC.

Bernheim Emmanuelle, Commaille Jacques, 2012, « Quand la justice fait système avec la remise en question de l'État social : présentation du dossier », *Droit et société*, n° 81, p. 281-298.

Berthelot Jean-Michel, 2005, *La construction de la sociologie*, Paris, PUF.

Castel Robert, 2009, *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.

— 2007, « La cohésion sociale », dans R. Castel, L. Chauvel, D. Merllié *et al.*, *Les mutations de la société française*, Paris, La Découverte, p. 96-119.

Cefaï Daniel, 1996, « La construction des problèmes publics : définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, p. 43-66.

Commission européenne, 2010, *Europe 2020: A European Strategy for Green, Sustainable and Inclusive Growth*, Bruxelles, Commission européenne, http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20EN%20BARROSO%20%20%20007%20-%20Europe%202020%20-%20EN%20version.pdf (consulté le 10 avril 2019).

— [s. d.], « Inclusion active – Emploi, affaires sociales et inclusion – Commission européenne », https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1059&langId=fr (consulté le 31 mai 2019).

Commission des Communautés européennes, 2003, *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au comité des régions – Rapport conjoint sur l'inclusion sociale résumant les résultats de l'examen des plans d'action nationaux pour l'inclusion, sociale (2003-2005)*, Bruxelles, Commission des Communautés européennes, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52003DC0773&from=FR (consulté le 10 avril 2019).

---

the increased economic interdependence demands also a more determined and coherent response at a political level » (Barroso, 2010).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

Concile Vatican II, 1965, *L'Église dans le monde de ce temps :* Gaudium et spes, *constitution pastorale du 7 décembre 1965*, Paris, Téqui.

Conseil pontifical « Justice et Paix », 2005, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, Paris, Cerf, Bayard, Fleurus-Mame ; Saint-Maurice, Éditions Saint-Augustin ; Namur, Fidélité.

Coste Claude, 2002, « Préface », dans R. Barthes, *Comment vivre ensemble, simulations romanesques de quelques espaces quotidiens : notes de cours et de séminaires au Collège de France, 1976-1977*, C. Coste éd., Paris, Seuil, IMEC, p. 19-28.

Desage Fabien, Godard Jérôme, 2005, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, vol. LV, n° 4, p. 633-661.

Di Nardo Livia, Cortese Valter, McAnaney Donal, 2010, *Le fonds social européen et l'inclusion sociale*, Rapport pour la Commission européenne, Bruxelles, Commission européenne.

Dubar Claude, 2001, « La construction sociale de l'insertion professionnelle », *Éducation et sociétés*, n° 7, p. 23-36.

Dubois Vincent, 2012, « Ethnographier l'action publique : les transformations de l'État social au prisme de l'enquête de terrain », *Gouvernement et action publique*, n° 1, p. 83-101.

Dumont Daniel, 2009, « Les traductions de l'"activation". La douce européanisation des systèmes nationaux de protection sociale », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n° 63, p. 1-94.

Durkheim Émile, 2013 [1893], *De la division du travail social*, Paris, PUF.

Elias Norbert, 1997 [1987], *La société des individus*, J. Étoré-Lortholary trad., Paris, Pocket.

Ewald François, Mongin Olivier, Roman Joël, 2002, « Société assurantielle et solidarité. (Entretien avec François Ewald) », *Esprit*, n° 288 (10), p. 117-135.

Foucault Michel, 2004, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*, M. Senellart, F. Ewald et A. Fontana éd., Paris, Seuil, Gallimard.

Franssen Abraham, 2008, « L'État social actif : une nouvelle grammaire des risques sociaux », dans Y. Cartuyvels éd., *Les ambivalences du risque : regards croisés en sciences sociales*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, p. 113-148.

— 2003, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », *La Revue nouvelle*, n° 12, p. 10-51.

Genieys William, Hassenteufel Patrick, 2012, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n° 2, p. 89-115.

Gillig Jean-Marie, 2006, « L'illusion inclusive ou le paradigme artificiel », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 36, p. 119-126.

Heller Ágnes, 1990, « Rights, modernity, democracy », *Cardozo Law Review*, vol. XI, n° 5-6, p. 1377-1391.

Helly Denise, 2002, « Les limites de la notion de cohésion sociale », *The Tocqueville Review / La Revue Tocqueville*, vol. XXIII, n° 1, p. 73-101.

— 1999, « Une injonction : appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen », *Lien social et Politiques*, n° 41, p. 35-46.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

Jaeger Marcel, 2015, « L'inclusion : un changement de finalité pour le travail social ? », *Vie sociale*, nº 11, p. 43-54.

Mauss Marcel, 2012 [1925], *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF.

— 1971, *Essais de sociologie*, Paris, Minuit.

Muller Pierre, 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. LV, nº 1, p. 155-187.

— 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. L, nº 2, p. 189-208.

Pillant Yves, 2014, « Inclusion : jeu de mots ou nouveau paradigme pour l'action sociale ? », *Ergologia*, nº 12, p. 93-126.

Plaisance Éric, Belmont Brigitte, Vérillon Aliett *et al.*, 2007, « Intégration ou inclusion ? Éléments pour contribuer au débat », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, nº 37, p. 159-164.

Procacci Giovanna, 1993, *Gouverner la misère : la question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil.

Peters Antonie, 1986, « Law as critical discussion », dans G. Teubner éd., *Dilemmas of Law in the Welfare State*, Berlin, New York, De Gruyter, p. 250-279.

Printz Antoine, 2018, « The EU's social and urban policies from the perspective of inclusion. History and usage of the concept », dans M. Berger, B. Moritz, L. Carlier *et al.* éd., *Designing Urban Inclusion*, Bruxelles, Metrolab Brussels, p. 183-192.

Radaelli Claudio M., 2000, « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. L, nº 2, p. 255-275.

Simmel Georg, 2009 [1908], *Le pauvre*, L. Cahen-Maurel éd. et trad., Paris, Allia.

Théret Bruno, 2002, « Intégration territoriale et politiques sociales en Europe : la construction de l'Union européenne », *Sociétés contemporaines*, nº 47, p. 5-9.

Weber Florence, 2012, « Introduction », dans M. Mauss, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, p. 1-59.

Résumé / Abstract / Compendio

L'inclusion : clarification d'un champ notionnel

Nous avons assisté au cours des dernières décennies à une reconfiguration des manières de penser politiquement la société, sa fabrication et son aménagement. Au niveau européen, on remarque notamment que la question sociale tend à être dorénavant envisagée à travers la dichotomie inclusion/exclusion. Cette évolution n'est pas neutre quant à sa transcription dans les politiques sociales, imprégnant l'ensemble des dispositifs de procédés et d'horizons spécifiques. La notion d'inclusion s'inscrit en effet au sein d'un champ notionnel plus large que cet article se propose d'analyser.

Mots-clés : inclusion, faire-société, référentiel, action publique, exclusion

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions

Inclusion: clarification of a notional field

Over recent years, we have witnessed a reconfiguration of ways of thinking politically about society, and how it is constructed and arranged. In Europe, we note that the social question now tends to be viewed through the prism of the inclusion/exclusion dichotomy. This development is not without implications for its transcription into social policies, which permeate all procedural and specific planning mechanisms. The concept of inclusion actually belongs to a notional field which is wider than the focus of this article.

Keywords: inclusion, creating community, reference framework, public action, exclusion

La inclusión: clarificación de un campo nocional

En estas últimas décadas hemos asistido a una reconfiguración de las maneras de pensar politicamente la sociedad, su fabricación y su acondicionamiento. Al nivel europeo, se puede notar que la cuestión social tiende a ser considerada en adelante a traves de la dicotomía inclusión/exclusión. Esta evolución no es neutra en lo que concierne a su transcripción en las políticas sociales, impregnando todos los dispositivos de los procesos y de los horizontes específicos. En efecto, la noción de inclusión se inscribe dentro de un campo nocional más amplio que este artículo se propone analizar.

Palabras claves: inclusión, hacer-sociedad, referencial, acción pública, exclusión

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Catholique de Louvain - - 94.111.60.179 - 03/04/2020 11:37 - © E.N.S. Editions